

CNAP
CONFEDERATION NATIONALE DES ARTISANS PÂTISSIERS
CHOCOLATIER CONFISEURS GLACIERS TRAITTEURS DE FRANCE

31, rue Marius AUFAN
92309 - LEVALLOIS PERRET CEDEX

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

CERA
2, rue Maurice Hartmann
92130 - ISSY LES MOULINEAUX

Jacques NODIER
10, rue Témara
78100 - ST GERMAIN EN LAYE

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Versailles

CERA
2, rue Maurice Hartmann
92130 – ISSY LES MOULINEAUX

Jacques NODIER
10, rue Témara
78100 – ST GERMAIN EN LAYE

CNAP
CONFEDERATION NATIONALE DES ARTISANS PÂTISSIERS CHOCOLATIERS CONFISEURS
GLACIERS TRAITTEURS DE FRANCE

Siège social : 31, rue Marius AUFAN – 92309 LEVALLOIS PERRET CEDEX

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la **CONFEDERATION NATIONALE DES ARTISANS PÂTISSIERS CHOCOLATIERS CONFISEURS GLACIERS TRAITTEURS DE FRANCE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

1- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

3- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale Ordinaire

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

4- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Trésorier Général.

5-Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.


Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

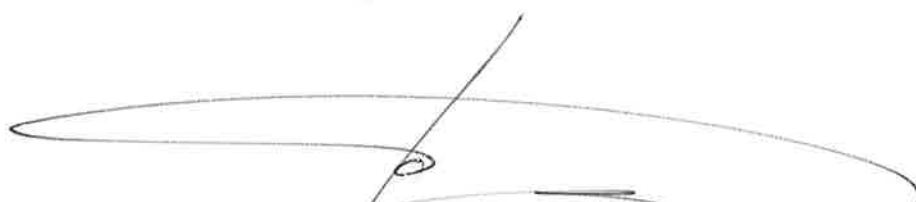
- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Issy-Les-Moulineaux et Saint-Germain-en-Laye, le 1^{er} juin 2018

Les Commissaires aux Comptes



CERA
Daniel BUCHOUX



Jacques NODIER

In Extenso

États financiers consolidés de

Confédération Nationale des Artisans
Pâtissiers

au 31 décembre 2017

Confédération Nationale des Artisans Pâtissiers

Comptes consolidés au 31 décembre 2017

Table des matières

États de synthèse

Bilan consolidé	4
Résultat consolidé	5
Tableau de variation des fonds propres consolidés	6
Tableau de flux de trésorerie consolidés	7
Annexes sur les comptes consolidés	9
1. Faits marquants de l'exercice	9
2. Principes de consolidation	9
2.1. Périmètre et méthodes de consolidation	9
2.2. Dates de clôture des sociétés consolidées	9
2.3. Recours à des estimations	10
3. Méthodes et règles d'évaluation	10
3.1. Immobilisations	10
3.2. Stocks	11
3.3. Créances	11
3.4. Impôts différés	11
3.5. Intérêts minoritaires	12
3.6. Provisions pour risques et charges	12
3.7. Cotisations	12
3.8. Charges et produits exceptionnels	12
3.9. Constitution d'un fonds dédié	12
4. Informations relatives au périmètre de consolidation	13
4.1. Liste des entreprises consolidées	13
4.2. Variations de périmètre et changements de méthode	13
5. Explications des postes de bilan et du compte de résultat	14
5.1. Immobilisations	14
5.1.1. Immobilisations incorporelles	14
5.1.2. Immobilisations corporelles	15
5.1.3. Immobilisations financières	16
5.2. Principales composantes du stock	17
5.3. Créances par échéances	18
5.4. Dettes par échéances	18
5.5. Autres achats et charges externes	19
5.6. Preuve d'impôt	20
5.6.1. Rapprochement Impôt théorique / Impôt réel	20
5.7. Détail du tableau de flux de trésorerie consolidés	21
5.7.1. Détail de la rubrique « variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité »	21
5.8. Engagements hors bilan	21
5.8.1. Engagements de départ à la retraite	21
5.9. Évènements post-clôture	21

In Extenso

ÉTATS DE SYNTHÈSE

Confédération Nationale des Artisans Pâtissiers

Comptes consolidés au 31 décembre 2017

Bilan consolidé

(en milliers d'euros)

Actif	31/12/2017	31/12/2016
Ecart d'acquisition		
Capital souscrit non appelé		
Immobilisations incorporelles	12	8
Immobilisations corporelles	1 457	1 468
Immobilisations financières	12	12
Participations par mise en équivalence		
Actif immobilisé	1 480	1 488
Stocks et en-cours	96	102
Créances clients et comptes rattachés	174	176
Actifs d'impôts différés	7	7
Autres créances	180	62
Valeurs mobilières de placement	712	461
Disponibilités	1 058	1 519
Actif circulant	2 226	2 327
Comptes de régularisation	12	13
Total Actif	3 719	3 828

Passif	31/12/2017	31/12/2016
Capital social ou individuel		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserves	2 542	2 462
Résultat Groupe	4	80
Provisions réglementées		
Titres en auto-contrôle		
Fonds Associatifs - Part du groupe	2 547	2 542
Intérêts minoritaires	44	49
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	31	31
Provisions pour risques et charges	10	10
Emprunts et dettes financières	10	10
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	168	219
Dettes fiscales et sociales	178	176
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	385	409
Dettes	741	814
Comptes de régularisation	346	381
Total Passif	3 719	3 828

è

Confédération Nationale des Artisans Pâtissiers

Comptes consolidés au 31 décembre 2017

Résultat consolidé

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises	600	688
Production vendue	735	807
Chiffre d'affaires	1 335	1 495
Production stockée	-8	17
Subventions d'exploitation	277	254
Reprises sur provisions	3	1
Cotisations	206	198
Autres produits	25	25
Produits d'exploitation	503	495
Achats et variations de stocks	480	516
Autres achats et charges externes	693	733
Impôts et taxes	17	16
Charges de personnel	611	583
Dotations aux amortissements des immobilisations	18	20
Dotations aux provisions pour risques et charges	1	
Autres charges		
Charges d'exploitation	1 820	1 868
Résultat d'exploitation	18	122
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		3
Charges financières		
Résultat financier		3
Résultat courant avant impôt	18	125
Produits exceptionnels	2	
Charges exceptionnelles		1
Résultat exceptionnel	2	-1
Impôt sur le résultat	21	64
Résultat des sociétés intégrées	-1	60
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	9	
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Résultat d'ensemble consolidé	-1	69
Résultat groupe	4	80
Résultat hors-groupe	-5	-12

Confédération Nationale des Artisans Pâtissiers

Comptes consolidés au 31 décembre 2017

Tableau de variation des fonds propres consolidés

(en milliers d'euros)

	Capital	Réserves	Résultats	Total fonds syndicaux	Total part groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres N-2		2 354	169	2 523	2 462	61
Affectation en réserves		169	-169			
Résultat N-1			69	69	80	-12
Capitaux propres N-1		2 523	69	2 592	2 542	49
Affectation en réserves		69	-69			
Résultat N			-1	-1	4	-5
Autres variations						
Capitaux propres N		2 592	-1	2 591	2 546	44

Confédération Nationale des Artisans Pâtisiers

Comptes consolidés au 31 décembre 2017

Tableau de flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net consolidé	-1	69
Résultat des sociétés mise en équivalence		
Amortissements et provisions	18	11
Variation des fonds dédiés		
Variation des impôts différés	-1	-7
Plus-values de cession, nettes d'impôt		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	16	73
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-217	6
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-201	78
Acquisition d'immobilisations	-10	-6
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt		
Incidence des variations de périmètres		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-10	-6
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Emissions d'emprunts		
Remboursements d'emprunts		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		
Incidence des variations de cours des devises		
Variations de trésorerie	-211	72
Trésorerie d'ouverture	1 980	1 908
Trésorerie de clôture	1 769	1 980

ANNEXES

Confédération Nationale des Artisans Pâtissiers

Comptes consolidés au 31 décembre 2017

Annexes sur les comptes consolidés

En application de la loi du 20 août 2008, la Confédération Nationale des Artisans Pâtissiers établit des comptes consolidés qui feront l'objet d'une publication.

1. Faits marquants de l'exercice

Néant

2. Principes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis selon la réglementation en vigueur en France. Les règles et méthodes appliquées à l'établissement des comptes consolidés sont conformes aux dispositions du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2017 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence, de l'indépendance des exercices et de la continuité d'exploitation.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

2.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont :

- L'intégration globale en cas de contrôle exclusif du groupe
- L'intégration proportionnelle en cas de contrôle conjoint : partage de contrôle entre les actionnaires et décisions de gestion unanimes
- La mise en équivalence pour les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable. L'influence notable est présumée à partir du moment où le groupe détient au moins 20% du capital.

Les sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation et qui ne sont pas consolidées n'ont pas d'impact significatif sur les comptes.

2.2. Dates de clôture des sociétés consolidées

L'exercice social des sociétés consolidées clôture le 31 décembre de chaque année. Les bilans et comptes de résultat utilisés sont ceux présentés à l'approbation des Assemblées Générales ; ils font, le cas échéant, l'objet des reclassements et retraitements indispensables à leur consolidation suivant les normes du Groupe.

Le compte de résultat des sociétés acquises au cours de l'exercice est consolidé en fonction du résultat réel de ces sociétés sur la période courant de la date d'achat à la date de clôture de l'exercice. En effet, une situation est établie à la date d'entrée dans le périmètre. Le différentiel entre le résultat de l'exercice de la société consolidée et le résultat appréhendé en consolidation est porté en réserves consolidées.

Confédération Nationale des Artisans Pâtisiers

Comptes consolidés au 31 décembre 2017

2.3. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base au jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, et qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

3. Méthodes et règles d'évaluation

Les méthodes d'évaluation des différents postes du bilan sont les suivantes :

3.1. Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût historique ou, le cas échéant, à leur juste valeur pour les actifs provenant des sociétés acquises.

3.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles n'ont pas fait l'objet de tests de dépréciation.

Les concessions, brevets, et logiciels sont amortis linéairement de 1 à 3 ans.

3.1.2. Immobilisations corporelles

Les terrains, constructions, installations techniques et autres immobilisations corporelles sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production.

Confédération Nationale des Artisans Pâtissiers

Comptes consolidés au 31 décembre 2017

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

▪ Constructions	50 ans
▪ Installations et aménagements	5 à 10 ans
▪ Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
▪ Mobilier	3 à 6 ans

Par dérogation aux règles comptables en vigueur, une partie des immeubles de la CNPF ne sont pas amortis depuis leur date d'acquisition.

3.1.3. Immobilisations financières

La valeur brute des participations non consolidées est constituée par le coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Les autres immobilisations financières font l'objet, si nécessaire, de provisions pour dépréciation.

3.2. Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du « premier entré – premier sorti ».

La valeur des stocks de matières premières et de marchandises comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable du stock est supérieure à la valeur du cours du jour ou à la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente).

3.3. Créances

Les créances sont comptabilisées au coût diminué des dépréciations constatées. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable de la créance excède la valeur recouvrable, c'est-à-dire la valeur des flux de trésorerie futurs estimés.

3.4. Impôts différés

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés. Ces derniers sont constatés, société par société, sur :

- ✓ des différences temporaires existant entre le résultat comptable et le résultat fiscal,
- ✓ des retraitements pratiqués en consolidation,
- ✓ des déficits fiscaux dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices fiscaux futurs est possible.

Les montants ainsi déterminés ne sont pas actualisés.

Confédération Nationale des Artisans Pâtissiers

Comptes consolidés au 31 décembre 2017

3.5. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent à la quote-part dans le résultat net et dans l'actif net d'une filiale, attribuable aux intérêts qui ne sont détenus par la mère, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire des filiales.

Concernant les entités non capitalistiques consolidées selon la méthode de l'intégration globale, le pourcentage d'intérêt est déterminé en fonction des risques que l'organisation syndicale supporte et des avantages attachés à l'entité contrôlée dont elle bénéficie.

En l'absence de clauses statutaires ou contractuelles particulières, le pourcentage d'intérêt retenu est égal à zéro.

En l'occurrence, l'actif net de l'association CTMP a été enregistré à hauteur de 100 % en intérêts minoritaires.

3.6. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées en conformité avec le règlement sur les passifs (CRC N° 2000-06). Ce règlement définit un passif comme un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation (légale, réglementaire, ou contractuelle) de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Une provision pour litige à hauteur de 10 K€ a été constituée par prudence.

3.7. Cotisations

Les cotisations comptabilisées en 2017 correspondent aux cotisations encaissées au titre de 2017, 714 adhésions ont été enregistrées en 2017.

Elles comprennent pour 60K€ les sommes appelées à titre de cotisation faisant l'objet d'un reversement auprès de la MAPA pour couverture des adhérents en protection juridique.

3.8. Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante. Ils intègrent notamment les résultats sur cessions d'actifs immobilisés et les provisions (et reprises) pour dépréciation.

3.9. Constitution d'un fonds dédié

Suite aux décisions prises en 2014 pour entreprendre un rapprochement des différentes professions (Pâtissiers, Glaciers, Chocolatiers) et notamment la refonte d'une CCN unique, il a été constitué sur les fonds reçus au titre du paritarisme un fonds dédié à cette action pour 40 K€.

Aucun changement n'a été constaté sur l'exercice 2017. Le solde au 31/12/2017 est de 31 K€.

Confédération Nationale des Artisans Pâtissiers

Comptes consolidés au 31 décembre 2017

4. Informations relatives au périmètre de consolidation

4.1. Liste des entreprises consolidées

Sont consolidées par intégration globale les sociétés commerciales, financières, et diverses que le groupe contrôle directement ou indirectement de manière exclusive.

Dénomination	Siège social	Méthode de consolidation	% de contrôle 12.2017	% d'intérêt 12.2017	% de contrôle 12.2016	% d'intérêt 12.2016
Confédération Nationale des Artisans Pâtissiers (CNPF)	31 rue Marius AUFAN 92300 LEVALLOIS PERRET	IG	100%	100%	100%	100%
Centre technique (CTMP)	31 rue Marius AUFAN 92300 LEVALLOIS PERRET	IG	100%	0%	100%	0%
Les Editions des Pâtissiers	31 rue Marius AUFAN 92300 LEVALLOIS PERRET	IG	100%	100%	100%	100%
SAPCGF	31 rue Marius AUFAN 92300 LEVALLOIS PERRET	IG	100%	100%	100%	100%

IG : intégration globale

IP : intégration proportionnelle

MEE : Mise en Equivalence

4.2. Variations de périmètre et changements de méthode

Les comptes consolidés du Groupe, établis au 31 décembre 2017, regroupent les comptes des sociétés dont la liste est donnée ci-dessus.

Le périmètre retenu se résume de la façon suivante :

Nombre de sociétés	31/12/2017	31/12/2016
Société mère et sociétés consolidées par intégration globale	4	4
Sociétés consolidées par intégration proportionnelle	0	0
Société consolidées par mise en équivalence	0	0
Total	4	4

Confédération Nationale des Artisans Pâtissiers

Comptes consolidés au 31 décembre 2017

5. Explications des postes de bilan et du compte de résultat

5.1. Immobilisations

Les postes d'immobilisations sont détaillés ci-après.

5.1.1. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets et droits similaires	65	9			3	78
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Immobilisations Incorporelles brutes	65	9			3	78

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets et droits similaires	57	9				66
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Amortissements et provisions	57	9				66

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets et droits similaires	8				3	12
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Valeurs nettes	8				3	12

Confédération Nationale des Artisans Pâtissiers

Comptes consolidés au 31 décembre 2017

5.1.2. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions	1 672					1 672
Installations techniques, matériel, outillage						
Autres immobilisations corporelles	132	1				133
Immobilisations en cours	3				- 3	
Avances et acomptes						
Valeurs brutes	1 807	1			- 3	1 805

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions	214	4				218
Installations techniques, matériel, outillage						
Autres immobilisations corporelles	125	4				129
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Amortissements et provisions	339	8				347

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions	1 458		- 4			1 453
Installations techniques, matériel, outillage						
Autres immobilisations corporelles	7		- 3			4
Immobilisations en cours	3				- 3	0
Avances et acomptes						
Valeurs nettes	1 468		- 7		- 3	1 457

Confédération Nationale des Artisans Pâtissiers

Comptes consolidés au 31 décembre 2017

5.1.3. Immobilisations financières

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations						
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés	2					2
Prêts						
Autres immobilisations financières	9					9
Créances rattachées à des participations						
Valeurs brutes	12					12

Provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations						
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
Créances rattachées à des participations						
Provisions						

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations						
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés	2					2
Prêts						
Autres immobilisations financières	9					9
Créances rattachées à des participations						
Valeurs nettes	12					12

Confédération Nationale des Artisans Pâtissiers

Comptes consolidés au 31 décembre 2017

5.2. Principales composantes du stock

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Matières premières, approvisionnements	58					58
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis	33		- 8			25
Marchandises	11	2				12
Valeurs brutes	102	2	- 8			95

Provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Provisions						

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Matières premières, approvisionnements	58					58
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis	33		- 8			25
Marchandises	11	2				12
Valeurs nettes	102	2	- 8			96

Confédération Nationale des Artisans Pâtissiers

Comptes consolidés au 31 décembre 2017

5.3. Créances par échéances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	2	2		
Prêts				
Autres immobilisations financières	9	2	7	
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	173	173		
Clients douteux	18	18		
Actif d'impôt différé	7	7		
Autres créances	133	133		
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total	342	335	7	

5.4. Dettes par échéances

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Concours bancaires courants				
Emprunts en crédit bail				
Emprunts et dettes financières divers	10	10		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	168	168		
Dettes fiscales et sociales	178	178		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	385	385		
Total	741	741		

Confédération Nationale des Artisans Pâtissiers

Comptes consolidés au 31 décembre 2017

5.5. Autres achats et charges externes

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Achats études et prestations de services	27	69
Cotisations	69	71
Assises		
Fournitures et petits équipements	13	20
Sous-traitance générale	79	71
Locations	26	15
Entretiens et réparations	20	17
Primes d'assurance	3	3
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	276	286
Publicité, publications, relations publiques	53	74
Transports de biens et transports collectifs	1	1
Déplacements, missions et réceptions	92	77
Frais postaux et frais de télécommunications	25	19
Services bancaires et assimilés	8	8
Autres		2
Total	693	733

Confédération Nationale des Artisans Pâtissiers

Comptes consolidés au 31 décembre 2017

5.6. Preuve d'impôt

Les déficits fiscaux non activés compte tenu de leur non-probabilité de recouvrement s'élèvent à 28K€ au 31 décembre 2017.

5.6.1. Rapprochement Impôt théorique / Impôt réel

PREUVE DE L'IMPOT	31/12/2017	31/12/2016
Résultat consolidé après impôt	-1	69
Résultat des sociétés mises en équivalence		
Résultat net consolidé après impôt des sociétés intégrées	-1	69
Impôt réel	20	64
Impôt différé changement de taux au résultat (CRC-99-02)	1	1
Résultat reconstitué avant impôt des sociétés intégrées	20	133
IMPOT THEORIQUE GROUPE	6	44
ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE GROUPE ET IMPOT REEL	14	20
JUSTIFICATION DE L'ECART		
Ecart sur base imposées à taux différenciés	-7	-6
Justification de l'écart lié au calcul de l'impôt	-7	-6
Déficit exercice non activé	-3	
Ecart permanents		-1
Dividendes reçus non imposés ou imposés partiellement	1	1
Activité non fiscalisée	24	27
Justification de l'écart lié aux bases fiscales	22	26
JUSTIFICATION GLOBALE DE L'ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE ET IMPOT REEL	14	20

Confédération Nationale des Artisans Pâtissiers

Comptes consolidés au 31 décembre 2017

5.7. Détail du tableau de flux de trésorerie consolidés

5.7.1. Détail de la rubrique « variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité »

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Variation de stock	7	- 20
Variation des créances clients	1	-12
Variation des autres créances	-71	5
Variations des dettes fournisseurs	-31	9
Variation des autres dettes	-104	19
Variations des acomptes reçus	-19	5
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-217	6

5.8. Engagements hors bilan

5.8.1. Engagements de départ à la retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés représentent la somme de 23 740 €.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité selon la table réglementaire TV88/90 et salaire brut annuel)
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale avec au taux d'augmentation des salaires de 1%, taux de rotation prévisionnel du personnel de 1 % et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 2 %.

5.9. Évènements post-clôture

Néant